



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIII^E OLYMPIADE – PARIS 2024

UNION CYCLISTE INTERNATIONALE (UCI)

BMX RACE

A. ÉPREUVES (2)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
Race	Race

B. PLACES DE QUALIFICATION

B.1. Quota total pour le BMX race :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Hommes	22	1	1	24
Femmes	22	1	1	24
Total	44	2	2	48

B.2. Nombre maximum d'athlètes par Comité National Olympique (CNO):

	Quota par CNO
Hommes	3
Femmes	3
Total	6

Un(e) athlète inscrit(e) dans une autre discipline cycliste aura le droit d'être inscrit(e) en BMX race pour autant que le CNO ait obtenu une place de qualification dans l'épreuve en question, que les limites de participation par CNO et par épreuve ne soient pas dépassées et que les critères d'admission des athlètes soient remplis conformément à la section C.

B.3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée au CNO.



C. ADMISSION DES ATHLÈTES

C.1. Respect de la Charte olympique et des autres règles applicables

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions).

Seuls les athlètes qui respectent la Charte olympique, le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions, y compris les conditions de participation établies par le CIO, ainsi que les règles de l'UCI, pourront participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

C.2. Critères relatifs à l'âge

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024, les athlètes doivent être nés le 31 décembre 2006 au plus tard (en d'autres termes avoir 18 ans révolus ou atteindre cet âge en 2024).

C.3. Autres critères d'admission requis par la FI

Les athlètes doivent aussi remplir les conditions suivantes :

- être titulaires d'une licence en cours de validité délivrée par une fédération nationale affiliée à l'UCI ;
- avoir au moins 10 points UCI au classement individuel de BMX race du 4 juin 2024.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

D.1. PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification.

Hommes/Femmes

Nombre de places de qualification	Épreuves de qualification															
17 hommes 17 femmes	Classement UCI de BMX race pour la qualification olympique au 4 juin 2024 Les places de qualification sont attribuées aux CNO selon le tableau ci-après : <table border="1"><thead><tr><th>Classement UCI de BMX race pour la qualification olympique</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>CNO classés 1^{er} et 2^e</td><td>3</td><td>6</td></tr><tr><td>CNO classés 3^e à 5^e</td><td>2</td><td>6</td></tr><tr><td>CNO classés 6^e à 10^e</td><td>1</td><td>5</td></tr><tr><td></td><td></td><td>17</td></tr></tbody></table> Pour chaque catégorie (hommes et femmes), le classement UCI de BMX race pour la qualification olympique est établi en additionnant les points UCI des trois (3) meilleurs	Classement UCI de BMX race pour la qualification olympique	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes	CNO classés 1 ^{er} et 2 ^e	3	6	CNO classés 3 ^e à 5 ^e	2	6	CNO classés 6 ^e à 10 ^e	1	5			17
Classement UCI de BMX race pour la qualification olympique	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes														
CNO classés 1 ^{er} et 2 ^e	3	6														
CNO classés 3 ^e à 5 ^e	2	6														
CNO classés 6 ^e à 10 ^e	1	5														
		17														



athlètes (sans distinction entre les catégories élite et U23) de chaque CNO, en tenant des compte résultats des athlètes dans les épreuves citées ci-dessous. Les points sont calculés pour la période allant du 1^{er} août 2022 au 2 juin 2024 (période de qualification).

Le classement olympique UCI de BMX race sera calculé comme indiqué [ici](#) en utilisant les épreuves suivantes ;

- Championnats du monde UCI de BMX race : résultats en 2023 et 2024 ;
- Épreuves de Coupe du monde UCI de BMX race : les 14 meilleurs résultats obtenus durant la période de qualification ;
- Championnats continentaux de BMX race : un (1) résultat obtenu durant la période de qualification ; si deux (2) championnats continentaux ou plus sont organisés durant cette période sur un continent, seul le résultat obtenu vers la toute fin de la période de qualification sera comptabilisé pour ce continent ;
- Compétition internationale (HC) : les trois (3) meilleurs résultats obtenus durant la période de qualification ;
- Compétition internationale (C1) : les sept (7) meilleurs résultats obtenus durant la période de qualification ;
- Championnats nationaux de BMX race : un (1) résultat, championnats nationaux de 2023

Lorsqu'un athlète a gagné des points UCI au cours de la période de qualification dans les catégories U23 et élite, ces points seront conservés séparément dans les classements respectifs U23 et élite. Si un athlète apparaît deux fois parmi les 3 meilleurs athlètes pour son CNO en ayant des points à la fois en U23 et en élite, seule la catégorie avec le total de points le plus élevé sera prise en compte pour le calcul du classement UCI de BMX race pour la qualification olympique. Dans cette situation, l'athlète suivant le mieux classé du CNO sera inclus dans le calcul du classement UCI de BMX race pour la qualification olympique.

Les CNO à égalité seront départagés en utilisant les classements individuels UCI de BMX race de leur athlètes au 4 juin 2024 dans l'ordre suivant :

- l'athlète le/la mieux placé(e) au classement individuel UCI de BMX race élite ;
- L'athlète le/la mieux placé(e) au classement individuel UCI de BMX race des moins de 23 ans (U23) ;
- L'athlète le/la mieux placé(e) au classement individuel UCI de BMX race junior ;

Attribution minimum par continent (Europe et Océanie)

Pour l'Europe et l'Océanie, si un continent n'a pas au moins un (1) CNO représenté, la ou les dernières places de qualification disponibles via le classement UCI de BMX race pour la qualification olympique seront allouées, à raison d'une (1) place au maximum par CNO, au CNO le mieux classé de ce continent. L'attribution de ces places entraînera une réduction correspondante des places allouées (maximum une place par CNO) dans l'ordre inverse du classement UCI de BMX race pour la qualification olympique, pour autant que cette réduction ne se traduise pas par la perte de la seule place de qualification pour le continent du CNO concerné.



3 hommes 3 femmes	<p>Championnats continentaux 2023 de BMX race (à l'exception de l'Europe et de l'Océanie)</p> <p>Les CNO qui n'ont pas obtenu de place de qualification via le classement UCI de BMX race pour la qualification olympique peuvent obtenir une (1) place au maximum sur la base des résultats enregistrés lors des championnats continentaux 2023 de BMX race dans la catégorie élite.</p> <table border="1" data-bbox="472 562 1501 779"><thead><tr><th>Continent</th><th>Résultats élite individuels</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Afrique</td><td>CNO le mieux classé</td><td>1</td><td>1</td></tr><tr><td>Amérique</td><td>CNO le mieux classé</td><td>1</td><td>1</td></tr><tr><td>Asie</td><td>CNO le mieux classé</td><td>1</td><td>1</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td>Sous-total : 3</td></tr></tbody></table> <p>Si aucun CNO ne peut prétendre à une place de qualification sur la base des résultats des championnats continentaux 2023, la place sera attribuée comme décrit à la section F. Réattribution des places inutilisées.</p>	Continent	Résultats élite individuels	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes	Afrique	CNO le mieux classé	1	1	Amérique	CNO le mieux classé	1	1	Asie	CNO le mieux classé	1	1				Sous-total : 3
Continent	Résultats élite individuels	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes																		
Afrique	CNO le mieux classé	1	1																		
Amérique	CNO le mieux classé	1	1																		
Asie	CNO le mieux classé	1	1																		
			Sous-total : 3																		
1 homme 1 femme	<p>Championnats du monde 2023 de BMX race</p> <p>Le CNO de l'athlète le/la mieux classé(e) lors des Championnats du monde 2023 de BMX race qui ne s'est pas déjà qualifié via le classement UCI de BMX race pour la qualification olympique ou les championnats continentaux BMX race 2023 obtiendra au maximum une (1) place.</p> <table border="1" data-bbox="472 1211 1442 1357"><thead><tr><th>Résultats élite individuels</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Le CNO le mieux classé</td><td>1</td><td>1</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Sous-total : 1</td></tr></tbody></table>	Résultats élite individuels	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes	Le CNO le mieux classé	1	1			Sous-total : 1											
Résultats élite individuels	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes																			
Le CNO le mieux classé	1	1																			
		Sous-total : 1																			
1 homme 1 femme	<p>Championnats du monde 2024 de BMX race</p> <p>Le CNO de l'athlète le/la mieux classé(e) lors des Championnats du monde 2024 de BMX race élite qui ne s'est pas déjà qualifié via le classement UCI de BMX race pour la qualification olympique, les championnats continentaux BMX race 2023 ou les Championnats du monde 2023 de BMX race obtiendra au maximum une (1) place.</p> <table border="1" data-bbox="472 1650 1442 1796"><thead><tr><th>Résultats élite individuels</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Le CNO le mieux classé</td><td>1</td><td>1</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Sous-total : 1</td></tr></tbody></table>	Résultats élite individuels	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes	Le CNO le mieux classé	1	1			Sous-total : 1											
Résultats élite individuels	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes																			
Le CNO le mieux classé	1	1																			
		Sous-total : 1																			



D.2. PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte se verra attribuer une (1) place de qualification par sexe, pour autant que les athlètes remplissent les conditions d'admission décrites à la section **C. Admission des athlètes** du présent document.

Si le pays hôte obtient des places de qualification selon le processus décrit à la section D, les places pays hôte seront réattribuées comme indiqué à la section **F. Réattribution des places inutilisées**.

D.3. PLACES D'UNIVERSALITE

Une (1) place d'universalité par sexe sera mise à la disposition des CNO admissibles pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Le 1^{er} octobre 2023, le Comité International Olympique (CIO) invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité. Les CNO auront jusqu'au 15 janvier 2024 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places d'universalité aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification pour le sport en question.

Des informations détaillées concernant les places d'universalité figurent dans le document intitulé "*Jeux de la XXXIII^e Olympiade, Paris 2024 – Places d'universalité – Règles et procédure d'attribution*".

Les athlètes qui obtiendront des places d'universalité devront avoir apporté la preuve de leur niveau lors des épreuves de qualification et des camps d'entraînement programmés de concert avec l'UCI, si cela s'avère nécessaire, avant les Jeux Olympiques.

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

E.1. CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

L'UCI publiera le 4 juin 2024 sur son [site web](#) son classement BMX race pour la qualification olympique.

Dans les sept (7) jours suivant la date de publication du classement, l'UCI confirmera par écrit aux CNO, au moyen d'un courriel, les places de qualification qui leur ont été attribuées. Les CNO auront alors quatorze (14) jours pour confirmer par écrit, au moyen d'un courriel adressé à l'UCI à offroad@uci.ch, l'utilisation des places attribuées, comme indiqué à la section **H. Période de qualification**.

E.2. CONFIRMATION DES PLACES PAYS HOTE

Le CNO du pays hôte doit confirmer par écrit, avant le 25 juin 2024, au moyen d'un courriel adressé à l'UCI à offroad@uci.ch, l'utilisation de ses places pays hôte.



F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

F.1. PLACES DE QUALIFICATION INUTILISÉES

- F.1.1. Si une place de qualification obtenue via le classement UCI de BMX race pour la qualification olympique n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant à ce même classement.
- F.1.2. Si une place de qualification obtenue sur la base des résultats élite individuels enregistrés lors des championnats continentaux 2023 de BMX race n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera réattribuée au CNO du même continent, non encore qualifié, occupant le rang suivant selon les résultats élite individuels de ces mêmes championnats continentaux. Si aucun CNO n'est admissible, la place sera alors attribuée au CNO du même continent, non encore qualifié, occupant le rang suivant au classement UCI de BMX race pour la qualification olympique.
- F.1.3. Si une place de qualification obtenue sur la base des résultats élite individuels enregistrés lors des Championnats du monde UCI 2023 de BMX race n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant selon les résultats élite individuels enregistrés lors de ces mêmes Championnats du monde. Si aucun CNO n'est admissible, la place sera alors attribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement UCI de BMX race pour la qualification olympique.
- F.1.4. Si une place de qualification obtenue sur la base des résultats élite individuels enregistrés lors des Championnats du monde UCI 2024 de BMX race n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant selon les résultats élite individuels enregistrés lors de ces mêmes Championnats du monde. Si aucun CNO n'est admissible, la place sera alors attribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement UCI de BMX race pour la qualification olympique.
- F.1.5. Si une place de qualification attribuée via les places d'universalité n'est pas confirmée par un CNO dans les délais fixés par la commission tripartite du CIO, la place d'universalité sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement UCI de BMX race pour la qualification olympique.
- F.1.6. Si, pour quelque raison que ce soit, une ou plusieurs places de quota ne sont pas attribuées après la fin des sections F.1.1 à F.1.5, toutes ces places de quota seront réattribuées aux CNO les mieux classés au classement UCI de BMX race pour la qualification olympique, qui n'ont pas encore obtenu de place de quota.



F.2. PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

- F.2.1. Toute place pays hôte inutilisée sera réattribuée au CNO occupant le rang suivant au classement UCI de BMX race pour la qualification olympique, en respectant le quota maximum par sexe et par CNO.

G. ATHLÈTES DE RÉSERVE ET ATHLÈTES ACCRÉDITÉS "AP"

G.1. ATHLETES DE RESERVE

- G.1.1. Les athlètes de réserve sont des athlètes en compétition porteurs d'une accréditation "Aa" qui sont inscrits par leur CNO dans une épreuve pour laquelle ce dernier est qualifié et pour laquelle l'athlète remplit les critères d'admission. En tant qu'athlètes de réserve, ils peuvent être désignés pour remplacer un(e) autre athlète inscrit(e) dans une discipline/épreuve cycliste différente jusqu'au moment de la confirmation définitive pour l'épreuve en question, pour autant qu'ils remplissent les critères d'admission et que le quota par CNO soit respecté.

G.2. ATHLETES ACCREDITES "AP"

- G.2.1 Les athlètes accrédités "Ap" ne font pas partie des athlètes en compétition ; ils ont des droits et privilèges différents de ceux des athlètes en compétition (accrédités "Aa"), lesquels sont détaillés dans les conditions et quotas d'accréditation "Ap" du Guide d'accréditation du CIO. Ces athlètes ne font pas partie du quota d'athlètes tel que décrit à la section **B. Places de qualification**. Le passage de la catégorie "athlètes remplaçants accrédités Ap" à la catégorie "athlètes en compétition" ne peut se faire que dans les conditions énoncées dans le document intitulé *Politique du CIO/Paris 2024 applicable au remplacement tardif des athlètes*.
- G.2.2. Les athlètes accrédités "Ap" doivent se conformer aux mêmes règles d'admission que les athlètes en compétition, telles que décrites à la **section C. Admission des athlètes**.
- G.2.3. Chaque CNO qualifié a droit à un (1) athlète "Ap" par sexe.

H. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
1 ^{er} août 2022 - 2 juin 2024	Période de qualification olympique pour le BMX race
1 ^{er} août 2022 - 2 juin 2024	Période durant laquelle les résultats tels que définis à la section D. Principes de qualification seront comptabilisés pour l'établissement du classement UCI de BMX race pour la qualification olympique
3 – 13 août 2023	Championnats du monde de cyclisme UCI 2023, Glasgow, Écosse (GBR)
2023	Championnats Continentaux Panaméricains, 20 mai (ECU)



	Championnats Continentaux Asiatiques, 16 juillet (PHI) Championnats Continentaux Africains, 4-5 novembre (ZIM)
1 octobre 2023	Envoi des invitations pour les places d'universalité
15 janvier 2024	Date limite à laquelle les CNO invités devront avoir soumis leur demande de places d'universalité
4 juin 2024	Publication du classement UCI de BMX race pour la qualification olympique et du classement élite individuel UCI de BMX race
11 juin 2024	Date limite à laquelle l'UCI devra avoir informé les CNO/fédérations nationales des places de qualification qui leur ont été attribuées
25 juin 2024	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UCI l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées
26 juin 2024	Réattribution par l'UCI de toutes les places de qualification inutilisées
8 juillet 2024	Date limite des inscriptions par sport pour les Jeux Olympiques de Paris 2024
26 juillet – 11 août 2024	Jeux Olympiques de Paris 2024